

Association de droit international et relations internationales Roumanie.
Bucarest, giugno 69.

- 1) - Lista dei partecipanti.
- 2) - P.C. Terenzio: L'UNESCO et la coopération européenne.
- 3) - G. De Freitas: The role of the Council of Europe in the establishment of a climate of peace in Europe.
- 4) - C. Murgescu: Le développement de la coopération entre les états européens. Prémisses de la paix et de la sécurité en Europe.
- 5) - I. G. Maurer: Paper.
- 6) - E. Schultz: The strengthening of co-operation between European states.
- 7) - W. Strasser: The policy of détente and cooperation from an Austrian point of view.
- 8) - I. I. Orlik: Co-operation of scientists in a number of socialist countries for studying problems of security in Europe.

①

**ASSOCIATION DE DROIT INTERNATIONAL
ET
RELATIONS INTERNATIONALES
ROUMANIE**

LISTE DES PARTICIPANTS

LIST OF PARTICIPANTS

**COLLOQUE
EUROPÉEN**

**BUCAREST
JUN — 1969**

LISTE DES PARTICIPANTS +)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
ALLEMANDE

Prof. dr. Wilhelm ERSIL, Deutsche Akademie für Staats und Rechtswissenschaft "Walter Ulbricht", Institut für Internationale Beziehungen, Postdam - Babelsberg

Dr. Harald ROSE, Institut für Internationale Beziehungen, Postdam - Babelsberg

REPUBLIQUE FEDERALE
D'ALLEMAGNE

Dr. Eberhard SCHULZ, Deputy Director, Forschungsinstitut der Deutschen Gesellschaft für Auswärtige Politik, Bonn

AUTRICHE

Dr. Wolfgang STRASSER, Secretary-general, Austrian Association of Foreign Policy and International Relations, Vienna

BELGIQUE

Prof. dr. Emmanuel COPPIETERS, Faculté de Sciences Economiques, Université de l'Etat à Anvers, Directeur-général de l'Institut Royal des Relations Internationales, Bruxelles

Marie-Thérèse BOCKSTAELE, Secrétaire de rédaction de la revue "Chronique de Politique étrangère", Bruxelles

BULGARIE

Georgeta GRIGOROVA, Secrétaire scientifique, Institut d'Etudes Balkaniques, Sophia

Prof. Gheorghii STEFANOV, Chef de Section, Institut de Politique Internationale, Sophia

CANADA

Georges IGNATIEFF, ambassadeur du Canada auprès de la Conférence du désarmement

Prof. Robert SPENCER, Canadian Institute of International Affairs, Toronto

CHYPRE

Lefkos N. CLERIDES, Barrister-at-Law, Secretary of the Bar Council of Cyprus, Nicosia.

+) Ordre alphabétique

DANEMARK
Johan WILHJELM, Director, Danish Foreign Policy Society, Copenhagen

ESPAGNE
Prof. Jesús Florentino FUEYO ALVAREZ, Universidad de Madrid, Director del Instituto de Estudios Políticos, Madrid
José BUGEDA SANCHIS, Jefe del Departamento de Seminarios, Instituto de Estudios Políticos, periodista del diario "Pueblo", Madrid
Mannuel SOLANA SANZ, Jefe de las Relaciones Publicas, Instituto de Estudios Políticos, Madrid

ETATS UNIS
John C. CAMPBELL, Senior Research Fellow, Council on Foreign Relations, New York
Prof. Arthur SCHLESINGER jr., City University, New York

FINLANDE
Jukka HUOPANIEMI, University of Helsinki, Institute for Foreign Policy

FRANCE
Général d'Armée André BEAUFRE, Directeur de l'Institut français d'études stratégiques, Paris
Prof. Pierre HASSNER, chargé de recherches, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris
Michel TATU, chef adjoint du service étranger du journal "Le Monde"

GRANDE BRETAGNE
François DUCHENE, Director-Designate, Institut of Strategic Studies, London
* James FAWCETT, Director of Studies, The Royal Institute of International Affairs, London
The Right Hon Sir Geoffrey de FREITAS, KCMG, MP House of Commons, London

HONGRIE
Prof. Ferenc KRESKAY, Doyen de la Faculté de Commerce, "Karl Marx", Budapest

ITALIE
Achille ALBONETTI, Directeur, Division des Affaires Internationales et Etudes Economiques, Comitato Nazionale per l'Energia Nucleare, Roma

- Paolo CALZINI, Head of East Europe Section, Istituto Affari Internazionali, Rome
- Luca PAVOLINI, Directeur de la revue "Rinascita", Rome
- LIBAN
Camille ABOUSSOUAN, Secrétaire général de la Commission Nationale Libanaise pour l'UNESCO
- MEXIQUE
Dr. Manuel ALCALA ANAYA, ambassadeur, délégué permanent du Mexique auprès de l'UNESCO
- NORVEGE
Prof. Johan GALTUNG, Director, International Peace Research Institute, Oslo
Prof. John SANNESS, Norwegian Institute of International Affairs
- PAYS-BAS
Dr. L.G.M. JAQUET, Secretary-General of the Dutch Society for International Affairs, The Hague
- POLOGNE
Dr. Mieczyslaw TOMALA, Deputy Director, The Polish Institute of International Affairs, Warsaw
- ROUMANIE
Nicolae FOTINO, Scientific Director, Romanian Association for International Law and International Relations
Prof. George IVASCU, Chief-Editor, Cultural-Political weekly "Contemporanul", Member of the Board, Romanian Association for International Law and International Relations
Mircea MALITZA, Deputy Foreign Minister, Secretary-General of the Romanian Association for International Law and International Relations
Prof. Costin MURGESCU, Corresponding Member of the Romanian Academy, member of the Board, Romanian Association for International Law and International Relations
- SUEDE
Harald HAMRIN, the Swedish Institute of International Affairs, Stockholm
Prof. Gunnar MYRDAL⁺⁾ , University of Stockholm, Director of the Institute for International Economic Studies, Stockholm

./.

+) Ne participe pas aux discussions

SUISSE Prof. Jacques FREYMOND, Directeur de l'Institut Universitaire de hautes études internationales Genève

TCHÉCOSLOVAQUIE Miloslav LONK, Institut de Politique et d'Economie Internationales, Prague
Dr. Jaroslav SEDIVY, Institut de Politique et d'Economie Internationales, Prague

TURQUIE Prof. Muammer AKSOY, University of Ankara, President of the Turkish Law Association

URSS Dr. Luri Alexandrovici KOSTKO, Scientific Secretary of the Institute of World Economy and International Relations, Moscow
Dr. Igor Ivanovici ORLIK, Institute of World Economy and International Relations, Moscow
Prof. Dimitrie Gheorghievici TOMASEVSKI, Chief of Department, Institute of World Economy and International Relations, Moscow

YUGOSLAVIE Dimce BELOVSKI, Deputy Secretary of State for Foreign Affairs, Member of the Presidium of the League of Communists of Yugoslavia
Dr. Ranko PETCOVIC, rédacteur en chef adjoint, "Revue de la politique internationale", Belgrad

NATIONS UNIES ✕ Janez STANOVNIK, Executive Secretary, United Nations Economic Commission for Europe

NATIONS UNIES GENEVE Georges PALTHEY, Deputy Director General

UNESCO ✕ Pio Carlo TERENCE, Directeur du Bureau des relations avec les Etats membres

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL Francis BLANCHARD, Directeur général adjoint du Bureau International du Travail

COLLOQUE
EUROPÉEN

BUCAREST
JUIN — 1969

ASSOCIATION DE DROIT INTERNATIONAL
ET
RELATIONS INTERNATIONALES
ROUMANIE

L'UNESCO ET LA COOPERATION EUROPEENNE

par

Pio Carlo TERENCE

L'UNESCO ET LA COOPERATION EUROPEENNE

par

Pio Carlo TERENCE

L'UNESCO est née à Londres, installée à Paris; la moitié de ses fonctionnaires sont européens. Sa présence en Europe est donc indiscutable et la présence de l'Europe à l'UNESCO ne l'est pas moins.

Mais au delà de cette constatation presque banale on peut se demander quelle est la nature de cette présence et ce que l'UNESCO peut offrir à l'Europe.

Le Directeur général de l'UNESCO, M. René Maheu, a dit en 1966 devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe que l'UNESCO pouvait offrir à l'Europe un cadre et un instrument qui lui permettent de se définir au regard du monde sur le plan de l'universel et également de se définir au regard d'elle-même.

Le premier point paraît évident. L'Europe, qui constituait encore récemment le centre et les limites mêmes du monde, qui a été la première à décevoir l'universalisme, cherche maintenant sa place dans notre univers devenu unidimensionnel. Au sein de l'UNESCO s'offrent aux Européens un contact fécond avec toutes les cultures et des occasions de réfléchir sur des valeurs nouvelles, sur leur rôle véritable vis-à-vis du Tiers-Monde, sur ce qu'ils doivent lui apporter et sur ce qu'ils peuvent en recevoir.

Les Européens en ont très tôt pris conscience, Mais ils ont mis plus longtemps à accepter l'idée que l'UNESCO pouvait offrir un terrain fertile pour la coopération intra-européenne.

./.

Il convient peut-être d'en rechercher une des raisons dans le fait que l'apparition du Tiers-Monde sur la scène politique mondiale, cet événement capital de la deuxième moitié du XX-e siècle, ne pouvait manquer d'affecter profondément l'UNESCO. Vouée à l'origine et principalement aux études comparatives et à la coopération intellectuelle, l'action de l'UNESCO a pris rapidement une nouvelle dimension, la dimension opérationnelle - ou, en d'autres termes, la coopération technique - qui a fini par absorber la majorité des ressources de l'Organisation et qui, par nature, est menée essentiellement hors d'Europe, dans les pays en voie de développement.

Peut-être y a-t-il également une raison politique. A l'UNESCO, l'Europe ne saurait être conçue que dans sa totalité, quels que soient les régimes économiques et sociaux des Etats. Or, la séparation politique de l'Europe a élevé pendant de longues années des barrières que certains ont cru infranchissables, même si la vocation de l'UNESCO c'est précisément de contribuer à abattre les barrières entre nations et à édifier les défenses de la paix dans l'esprit des hommes par la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture.

Certes, au niveau des spécialistes des rencontres s'organisaient et des études se faisaient. Certes, l'UNESCO est à l'origine de la création dès 1952 du Centre européen de recherches nucléaires, le CERN, installé à Genève; mais le CERN était essentiellement le produit de la coopération de pays de l'Europe occidentale.

Sur un autre plan cependant, celui des Commissions nationales pour l'UNESCO, une volonté de coopération et des initiatives intéressantes ont très tôt fait leur apparition. Les Commissions nationales sont des organismes qui groupent dans chaque Etat membre des représentants des divers milieux qui s'intéressent à l'UNESCO: intellectuels, savants, artistes,

fonctionnaires de différents ministères, mouvements de jeunesse, journalistes, syndicalistes, etc. Elles ont des fonctions de consultation, d'information et parfois d'exécution et constituent en quelque sorte un prolongement de l'Unesco dans ses Etats membres.

Au cours des conférences des Commissions nationales européennes qui se sont tenues à Aix-en-Provence en 1956, à Dubrovnik en 1957, à Taormina en 1960, à Sofia en 1962 et à Monaco en 1968, on allait de l'Ouest à l'Est et de l'Est à l'Ouest. Des idées s'échangeaient, des contacts se nouaient.

En juin 1962, à la Conférence de Sofia, on a remarqué qu'il n'existait en Europe aucune action régionale de l'Unesco au niveau des gouvernements, contrairement à ce qui se passait dans toutes les autres régions du monde, y compris l'Afrique qui venait de naître à la vie internationale et dont les ministres de l'éducation avaient tenu leur première Conférence régionale à Addis-Abeba en mai 1961. En somme, l'Unesco n'avait pas encore de programme européen.

Cependant, les conditions politiques devenaient plus favorables et on percevait de manière de plus en plus claire l'utilité d'une confrontation des expériences dans des domaines comme l'éducation ou la science et la technologie où des problèmes analogues se posaient simultanément et de manière aiguë et nouvelle dans la plupart des pays européens, quel que fut leur régime politique, économique ou social.

De 1962 la Roumanie ^{prend} l'initiative d'organiser à Sinaia, sous les auspices et avec l'aide de l'Unesco, un Colloque international d'études balkaniques. En 1963 est créé à Bucarest une "Association internationale d'études du Sud-Est européen" qui, depuis 1964, coopère avec l'Unesco pour la réalisation d'un programme d'études offrant un remarquable terrain de rencontre pour les intellectuels de pays qui, de la Yougoslavie à la Turquie, ne sont plus le champ clos des conflits européens mais présentent encore une grande diversité de tendances et d'opinions.

D'autres initiatives telles que la création à Vienne en 1963 d'un Centre européen de coordination, de recherche et de documentation en sciences sociales, commençaient également à voir le jour. Cependant, les gouvernements européens, groupés par affinités politiques dans des organismes qui faisaient un travail utile mais ne représentaient chacun qu'une partie de l'Europe, hésitaient encore à collaborer dans le cadre d'une action spécifiquement européenne de l'Unesco. Ce n'est qu'en 1967 qu'eut lieu à Vienne la Conférence des ministres de l'éducation des Etats membres de l'Unesco en Europe sur l'accès à l'enseignement supérieur. Cette conférence, à laquelle participaient 28 Etats européens membres de l'Unesco, a été un succès et marque le véritable point de départ du programme européen de l'Unesco. Comme les événements l'ont prouvé quelques mois plus tard, le thème choisi - l'accès à l'enseignement supérieur - venait à son heure et la Conférence a démontré qu'il existait en cette matière un système de référence commun aux pays d'Europe. Elle a indiqué à l'Unesco un certain nombre d'activités à entreprendre ou intensifier sur le plan européen, qu'il s'agisse de normaliser les statistiques, la terminologie ou les définitions en matière d'éducation ou d'entreprendre des études sur des questions qui pourraient paraître incompatibles mais qui doivent co-exister comme la nécessité de planifier l'éducation d'une part et d'orienter d'autre part les étudiants en fonction de leurs aptitudes ou de leurs aspirations personnelles.

Les ministres de l'éducation ont décidé de se rencontrer à nouveau en temps utile toujours sous les auspices de l'Unesco. On peut espérer qu'une telle réunion ait lieu vers 1972.

Le mouvement était lancé et le programme européen de l'Unesco comporte désormais de nombreuses activités. A titre d'exemple et pour rester en Roumanie et dans le domaine de l'éducation, on peut citer une réunion sur l'enseignement

des mathématiques dans les écoles du second degré et de degré supérieur en Europe qui s'est tenue à Bucarest en septembre 1968 et une réunion des recteurs d'universités d'Europe qui se tiendra également à Bucarest en avril 1970.

A Vienne, les ministres européens avaient confronté les multiples difficultés que présentaient au sein des universités les questions d'adaptation, d'orientation, de sélection, de débouchés. L'année suivante, 1968, fut dominée par le problème de l'adaptation de la jeunesse au monde actuel et du monde actuel à sa jeunesse. Le fait ne pouvait manquer d'avoir des répercussions profondes à l'Unesco et d'y provoquer, comme partout ailleurs, un effort de réflexion. Un tel effort porte sur l'ensemble des Etats membres mais aussi et surtout sur l'Europe. La première Table ronde réunissant au siège de l'Unesco professeurs et étudiants au cours de laquelle furent très librement débattues les questions relatives au rôle de l'université dans la société a été en fait une Table ronde européenne.

De même, sur une initiative norvégienne, se réuniront à Oslo au début d'août prochain des étudiants, des professeurs et des administrateurs de nombreux pays européens et de quelques pays extra-européens pour discuter les aspirations des étudiants et de leur participation à la gestion des universités.

Mais, au sein du programme de l'Unesco pour les années 1969 et 1970, l'évènement européen le plus important sera sans doute l'organisation en juin 1970 à Paris d'une Conférence des ministres chargés de la politique scientifique des Etats membres européens. Une réunion préparatoire d'experts a eu lieu à Bucarest en avril 1969. Cette conférence étudiera en premier lieu les tendances générales des politiques scientifiques nationales en Europe, tant en ce qui concerne les problèmes de sélection, de formation et d'utilisation des hommes de science et des ingénieurs que le choix des priorités nationales de la recherche en fonction des objectifs du développement. En deuxième lieu, la conférence examinera les aspects nationaux et régionaux de la recherche fondamentale en Europe. Ce sont là des thèmes

très actuels sur lesquels une confrontation d'idées et d'expériences entre les gouvernements de toute l'Europe ne peut manquer de comporter un grand intérêt.

En adoptant en novembre dernier à Paris le programme mondial de l'Organisation pour les années 1969 et 1970, la Conférence générale de l'Unesco, réunie en sa quinzième session, approuvait en même temps une résolution sur la coopération européenne qui recommande aux Etats membres européens d'intensifier leurs actions communes et d'autre part au Directeur général de l'Unesco d'accorder une attention spéciale à la mise en oeuvre du programme européen. L'initiative de cette résolution revenait une fois de plus à la Roumanie, infatigable promoteur de l'Europe au sein des organisations du système des Nations Unies. On peut raisonnablement penser que désormais ont été établies à l'Unesco les fondations d'un travail solide et constructif en faveur d'un esprit européen orienté vers la paix.

**ASSOCIATION DE DROIT INTERNATIONAL
ET
RELATIONS INTERNATIONALES
ROUMANIE**

THE ROLE OF THE COUNCIL OF EUROPE
IN THE ESTABLISHMENT OF A CLIMATE OF PEACE IN
EUROPE

by

Sir GEOFFREY DE FREITAS

**COLLOQUE
EUROPÉEN**

**BUCAREST
JUN—1969**

BY

SIR GEOFFREY DE FREITAS

MEMBER OF THE UNITED KINGDOM PARLIAMENT, LONDON, ENGLAND

MEMBER OF THE UNITED KINGDOM DELEGATION

TO THE

CONSULTATIVE ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE, STRASBOURG, FRANCE

The Right Hon. Sir Geoffrey de Freitas KCMG MP
House of Commons
London SW1
ENGLAND

Telephone: 01-930 6240 extension 734

THE ROLE OF THE COUNCIL OF EUROPE IN THE ESTABLISHMENT
OF A CLIMATE OF PEACE IN EUROPE

In the context of the general theme of your discussions, I should like to outline, on the basis of my own experience, the rôle played by the Council of Europe in the establishment of a climate of peace in Europe. As a former President and now a member of its Consultative Assembly, I feel I can best contribute to your discussions by taking the Council of Europe as an example of the way in which methods of peaceful co-operation have evolved among European States.

The Council of Europe grew out of what has been called the European Movement. At the end of the second world war, this spontaneous movement spread in every European country, and was based on a determination that after the calamities which led up to two world wars, both European in origin, it was only common sense to find a stable political structure for our continent to guard against a repetition of such events.

This movement of public opinion, which is still alive in Europe today, was reflected in a famous speech by Winston Churchill at Zurich on 19 September 1946. "Our constant aim", he said, "must be to build and fortify the United Nations Organisation. Under and within that world concept we must recreate the European family in a regional structure called, it may be, the United States of Europe, and the first practical step will be to form a Council of Europe. If at first all the States of Europe are not willing or able to join a union, we must nevertheless proceed to assemble and combine those who will and those who can."

./.

The United States of Europe are still, of course, a long way off. But after the European Conferences in the Hague in 1948 and at Brussels in 1949, the Council of Europe did in fact come into being. By 1949, however, our hopes had faded that at the end of the war the Soviet Union and her Western allies would work together in constructive planning of the post-war world. In fact the Council of Europe was founded and developed during the most severe period of the cold war. Inevitably in the early years, it reflected something of that climate of mistrust and fear, and it is perhaps surprising that the cold war did not have a more substantial or permanent impact on its subsequent development.

The aim of the Council of Europe is to work for greater unity amongst its member states. It was thus established with a Statute which reflected the constructive desire to rebuild Europe as a better place for man to live in after the calamity of the war, but which at the same time limited its membership to "parliamentary democracies" and to those European states which "accept the principles of the rule of law and of the enjoyment of all persons within their jurisdiction of human rights and fundamental freedoms". These provisions were clearly intended to exclude from membership two groups of European states - those to the right of centre and those to the left of centre. They did no more than recognise the political climate in Western Europe in those days.

On the other hand, a second and very important provision of the Statute explicitly excluded defence matters from the very wide competence of the Council. This provision was intended to secure, as it has done, the participation in the Council of neutral states: Sweden was one of the ten founder members of the organisation.

./.

Indeed, the Consultative Assembly is the widest European forum where the neutral countries can make their voice heard. And I am particularly glad that my successor as President of the Assembly, H. Olivier Reverdin, comes from a neutral country, Switzerland.

The Council of Europe, as established by its Statute, consists of two organs - the Consultative Assembly, the deliberative organ, which presents its conclusions in the form of recommendations to the Committee of Ministers, the executive organ. The Council now includes eighteen member states, but the Assembly is at present drawn from sixteen parliaments: Cyprus has not sent a delegation for some years. After the coup d'etat in Greece in 1967 the new regime abolished Parliament and withdrew the Greek Parliamentary delegation from our Assembly. Indeed the establishment of a military dictatorship in that country has led us to raise in our debates the question of Greek membership of the Council itself.

The creation of the Consultative Assembly was the first occasion in history that a parliamentary element was introduced into co-operation among states. But the parliamentarians who come to Strasbourg three times a year are not spokesmen for governments. This is symbolised by the fact that we do not sit in national delegations, nor are we grouped by parties, for we sit as individual Europeans in the alphabetical order of our surnames. The atmosphere is therefore less formal than in national parliaments and the rules are more flexible.

The Assembly thus provides a forum for debating the great issues of the day: to the attentive observer it provides a useful sounding-board for European public opinion. It has also helped to establish European thinking in national parliaments.

./.

The texts adopted by the Assembly reflect a desire to reach a concensus of opinion over and above national or party political interests, and are thus often compromise proposals. This is inevitable when one considers that the Assembly includes members from the countries of the two great economic blocs, EEC and EFTA, from the committed countries and from the neutral countries. This flexibility has proved a blessing in enabling the Assembly to adapt itself to the changing needs of the situation in Europe.

The same applies to the activities of the Committee of Ministers and the Committees of Governmental Experts which work under their direction. For the Council of Europe as established by its Statute is essentially a group of Governments bound together by treaty to work for greater unity amongst themselves. It is therefore merely a mechanism in the hands of Governments and does not have the independent existence assured to the European Communities by the "supranational" principles contained in the Treaty of Rome.

In the early years of its existence, the Council of Europe, and particularly the Assembly, performed a valuable rôle in providing the forum and to some extent the driving force for the establishment of European institutions with greater powers, particularly the European Coal and Steel Community. It gave support to the bold enterprise of the EEC, ^{but} ~~and~~ was itself in some danger of eclipse. In particular, the establishment of the European Communities and the European Free Trade Association had filled the field so far as economic co-operation was concerned. In addition there was the ECE in Geneva, an economic organisation of which clearly greater use could be made in the economic field.

./.

However, this meant that the Council could concentrate its activities in the remaining area, particularly in the legal field and the harmonisation of laws, in social problems, public health, the conservation of natural resources, education, culture, youth and leisure problems, and town and country planning. In short, the work of the Council of Europe is to conceive man in Europe not simply as an individual in a national society, but in a larger European society which, through intergovernmental co-operation between a large number of member States, would enable him to enjoy the same extensive facilities and resources as, in the future, only the giant states will be in a position to provide. For this reason the first Work Programme of the Council, which grouped together the wide variety of its activities and provided a centralised mechanism for their completion, appeared under the title of "Man in a European Society".

The next important change which had come over Europe since 1949 and to which our attitudes adjusted, was the end of the cold war of Stalin's day. The question therefore arose of how the system of co-operation set up by the Council could be widened to take advantage of the new situation in Europe, and extended beyond its geographic boundaries. It seemed evident that there was little scope for enlarging the membership of the Council since there were relatively few European non-member states who would wish to join in its political work, or who would be eligible under the Statute to do so. Nevertheless, the meeting of the Foreign Ministers of the member States in Paris in December 1964 agreed that "the Council of Europe does not form a bloc and remains open towards the outside world". The Work Programme, which does not include the political work of the Assembly nor the activities of the Committee of Ministers as a body discussing political topics, was based on the principle of selecting

./.

activities on which progress could clearly be made and agreement reached among member States. If each agreement in itself was relatively small in importance, though this is in no way always the case, over the years they would gradually form a network of common practices and standards which would be the real basis of European unity. Thus, whilst avoiding the longstanding political differences between Eastern and Western Europe, this method of technical co-operation among States appeared as a suitable instrument to promote détente in Europe. For there was no statutory reason why other European States not members of the Council should not participate, on a basis of mutual advantage, in its technical activities. This procedure has in fact been developed over a wide area in the legal, social, public health, cultural and educational activities with Finland and with Spain. Yugoslavia is an observer on a committee concerned with Higher Education and Research, and was represented at a Conference of Deans of Law Faculties, whilst the Soviet Union has also participated in certain particular activities on patents classification and on blood plasmas. As a further example, experts from Bulgaria, Czechoslovakia, Rumania and Yugoslavia attended the 1st European Population Conference held in 1966 and Russian, Hungarian and Bulgarian experts are taking an active part in the preparation of the 2nd Population Conference for 1971. The Council runs some sixty inter-governmental committees and it is their task to draw up conventions or other agreements of a technical nature. Experts from non-member European countries may be invited to take part in the work of these committees, and most of the Conventions of the Council are open to adherence by non-member Governments. A non-member government may therefore take part in the preparation of a Convention and subsequently become a party to it on equal terms, just as if it were a member State, but without any political involvement with the Council as a whole. In addition the technical activities of the Council, as listed in the Work Programme, account for over 90% of its work in financial terms.

./.

The Committee of Ministers and the Assembly have both made it clear that they would welcome an extension of this co-operation with non-member European states, and particularly those in Eastern Europe. At its 41st Session in December 1967, the Committee of Ministers reviewed the contacts that had taken place with Eastern European countries and issued the following communiqué:

"The Committee of Ministers hoped that, being more fully informed of the intergovernmental work of the Council, the countries of Eastern Europe would feel encouraged to take part in it where appropriate."

In a Recommendation adopted on 25th January the same year, the Assembly "requested the Committee of Ministers to take all necessary steps to promote activities that will enable European non-member countries to take part in technical conferences." On 13th December 1968, the Committee of Ministers confirmed that it "remains in particular always ready to encourage participation in the technical intergovernmental activities of the Council of Europe by those European non-member states which might wish to do so. The Committee continues to see in this a means of improving relations between all the countries of Europe on the basis of mutual interest and any sincere and realistic wishes for a necessary détente".

It was in the framework of this consistent policy adopted by both organs of the Council that the Assembly commissioned a study on Peace Research by the International Peace Research Association (IPRA) and three of its members attended a colloquy organised by IPRA last year. On 26 April 1967, the Assembly adopted a Recommendation on peace research, in which it considered

./.

"that the establishment of world peace and the transformation of a climate of détente into a genuine mutual understanding depends among other things on youth and opinion in general being accurately informed on the causes of international conflicts and the conditions of peace", and recommended the Committee of Ministers "to encourage the Governments of member States to establish centres, institutes, chairs or courses on peace research and the causes of international conflicts in as many universities and academic institutions as possible".

Finally, one important question arises with regard to the Council's policy towards European non-member States, namely how its work may be reconciled with the United Nations and its Agencies. There exists a statutory obligation upon the Council not to undertake action which may prejudice co-operation in the United Nations. On the other hand it is clear that it can complement the work of the world body on the lines suggested by Winston Churchill in his speech in Zurich in 1946. Since the Council comprises a relatively advanced group of states, it can perhaps pioneer the way for action in other regions of the world. In his speech to the Consultative Assembly on 3 May 1966, U Thant conceived the Council of Europe's relationship to the United Nations as follows:

"The Council of Europe was founded at a time when the hopes for universalism and for a new spirit of co-operation among the nations of the world, which had inspired the United Nations Charter, had been dimmed by post-war tensions and when, consequently, the fortunes of the United Nations were at a low ebb.

./.

"The renewed vitality and activity of the United Nations since that time has in no way diminished the importance of the expressed aims of the Council. The Council of Europe has of course differed considerably in scope and nature from some other regional organisations, but it is encouraging to note its increasing contacts with the countries of Eastern Europe, who are not members of the Council. In recent years regional organisations have come to be more clearly regarded as complementary to the world organisation, rather than as substitutes for it. In serving peaceful regional interests, they will, I hope, also more and more become the pillars upon which the larger structure of world order can be firmly established, without the reservations which were sometimes considered necessary sixteen years ago. The work of regional organisations and the United Nations should be concerted, not competitive. Moreover, it seems to me that, in a world that lives so dangerously, we must all be constantly on the alert to avoid any act or policy which would, in fact, serve divisiveness rather than unity in the relations among peoples and nations."

Thus the Secretary General of the United Nations conceived the Council of Europe as a regional agency for Europe. This rôle has been subsequently confirmed by the Assembly, which in a recommendation on the function and future of the Council of Europe, adopted on 1st February 1968, stated that it is becoming "a regional agency for the peaceful development of a changing society, its essential function being to prepare the Europe of tomorrow". The work of the Council of Europe should therefore be directed towards the future "to serve as an instrument for a long-term European development policy, likely to stimulate technical co-operation with non-member European countries".

It was in this context that I had the pleasure - when President of the Assembly - of inviting your Minister for Foreign Affairs, Mr. Corneliu Manescu, to address our Assembly in his capacity as President of the United Nations General Assembly. Mr. Manescu accepted the invitation in principle, and it was only due to unforeseen circumstances that he was unable to respond to it before the end of his year's term of office.

Since its foundation, twenty years ago, the Council of Europe has been able, because of its flexible structure, to adapt the system of co-operation it has evolved to the changing needs of European society and thus to define its rôle in terms of the establishment of a climate of peace in Europe.

**ASSOCIATION DE DROIT INTERNATIONAL
ET
RELATIONS INTERNATIONALES
ROUMANIE**

LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ENTRE
LES ETATS EUROPEENS - PREMISSE DE LA PAIX
ET DE LA SECURITE EN EUROPE

par

le Prof. COSTIN MURGESCU

**COLLOQUE
EUROPEN**

**BUCAREST
JUN—1969**

LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ENTRE LES
ESTATS EUROPEENS - PREMISSE DE LA PAIX ET DE LA SECURITE
EN EUROPE

par le Prof. COSTIN MURGESCU
membre correspondant de l'Académie de
la République Socialiste de Roumanie,
membre du Conseil Exécutif de l'Asso-
ciation de Droit International et de
Relations Internationales.

Un examen attentif du tableau de la vie politique euro-
péenne atteste que son élément caractéristique à l'étape actuelle
est constitué par la puissante affirmation des idées de détente,
d'entente et de collaboration entre les Etats du continent, le dé-
veloppement ascendant des forces qui se prononcent pour la paix, la
sécurité et le progrès.

Desideratum vital des peuples d'Europe, la sécurité euro-
péenne occupe de nos jours une place primordiale parmi les grands
problèmes qui préoccupent les Etats du continent, toute la commu-
nauté internationale. Ce fait est entièrement justifié si l'on tient
compte de l'importance et de la part détenue par la sécurité euro-
péenne dans la vie des nations d'Europe, de même que dans l'ensem-
ble de la paix et de la sécurité mondiale.

Il s'agit précisément des raisons pour lesquelles les
problèmes de la coopération et de la sécurité européenne ont fait
et continuent de faire - depuis plusieurs années - l'objet des
préoccupations constantes des différents Etats, gouvernements, orga-
nisations et personnalités politiques, suscitant un larg écho dans
les rangs de l'opinion publique européenne et mondiale.

La recherche de solutions visant à l'organisation de la
sécurité en Europe est reflétée par le grand nombre d'initiatives,
de propositions, de suggestions et d'idées avancées par les gou-
vernements, les parlements, les organisations et les réunions in-
ternationales, découlant du désir de voir s'instaurer des rapports
d'entente et de collaboration entre les Etats du continent, à la
promotion desquels puissent participer tous les pays européens,

indifféremment de leur système social et politique, de leur puissance ou superficie.

Comme le soulignait Nicolae Ceaușesco, Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie, "...dans les conditions actuelles, où se manifeste de manière toujours plus prégnante l'aspiration de tous les peuples à la solutions des problèmes qui se sont accumulés dans la vie internationale, dans les rapports entre Etats, la réalisation de progrès sur la voie de la paix et de la détente, dans n'importe quelle partie du monde, répond aux intérêts vitaux de l'humanité tout entière. Dans cet ordre d'idées, la réglementation des problèmes litigieux en Europe, l'instauration sur ce continent d'un climat de sécurité, de tranquillité et de collaboration fructueuse entre pays et peuples auraient une contribution précieuse à l'assurance de la paix et à l'amélioration du climat mondial".

Il existe en Europe des Etats ayant un potentiel économique, humain et technico-scientifique considérable, lesquels ont rempli et continuent de remplir un rôle notable dans la vie internationale. De nombreux événements marquants, lesquels ont déterminé de profonds changements dans l'évolution de la société, dans la vie des peuples, sont liés dans l'histoire mondiale au continent européen. Berceau de la civilisation moderne, l'Europe a joué au cours des siècles un rôle remarquable dans le progrès de la vie matérielle et spirituelle, dans la réalisation des grandes conquêtes du génie humain, donnant à l'humanité des penseurs et des hommes politiques prestigieux, des savants et des artistes qui ont apporté une contribution substantielle au patrimoine de la culture universelle. Dans la période contemporaine également, l'inépuisable force créatrice des peuples européens se manifeste comme une puissante source de progrès spirituel et matériel de l'humanité, de développement de la civilisation mondiale. Mais, de l'autre part, l'Europe a maintes fois été le théâtre de conflits aigus lesquels ont attiré dans le gouffre des guerres non seulement les pays du Continent, mais aussi le monde entier. Dans aucune autre régions du monde on n'a déploré tant de pertes de vies humaines qu'en Europe en moins d'un demi-siècle. En dehors

de nombreux autres malheurs, les deux guerres mondiales ont causé au monde aussi la perte d'environ 64 millions d'hommes, provenant, en majeure partie, des pays européens.

Voilà pourquoi le maintien de la paix, par la conjuration de la guerre et la garantie de la sécurité de chaque pays, représente indubitablement le problème qui préoccupe au plus haut degré tous les Etats européens, tous les éléments responsables et chaque homme, de n'importe quelle régions: d'Est ou d'Ouest, du Nord ou du Sud.

La solutions des problèmes en Europe, la création d'un système de sécurité sur notre continent, revetiraient une importance exceptionnelle pour les pays européens et pour le monde entier, offrirait un exemple éloquent et encourageant à tous les peuples désireux de paix, de détente et de coopération.

Vu que la sécurité européenne est devenue de nos jours la cause embrassée par tous les peuples européens, qu'en vue de sa réalisation agissent d'importantes forces sociales et politiques, l'on peut estimer qu'à l'étape actuelle, par les actions concertées des peuples, des forces du progrès et de la démocratie, s'ouvrent des perspectives encourageantes pour la paix et la détente en Europe, qu'on peut élaborer des programmes concrets de mesures et des actions visant à l'élimination du danger de guerre et à l'instauration d'un climat de parfaite sécurité, de confiance et de collaboration entre les nations de l'Europe, à la réalisation de la sécurité sur le continent.

La garantie de la sécurité en Europe implique la création de conditions politiques et économiques favorables au développement des relations internationales, susceptibles de contribuer à la consolidation de la paix et à l'établissement d'une coopération pacifique en vue d'aplanir les questions en suspens.

+

+ +

La perspective d'une paix durable en Europe est indissolublement liée à l'établissement entre Etats de rapports excluant toute possibilité d'immixtion dans les affaires d'autres peuples et garantit le développement de la collaboration sur la base des principes de la coexistence pacifique des pays ayant des systèmes sociaux différents. Le fait que les Etats ont une infrastructure sociale, politique, économique différente et adhèrent à

à des idéologies différentes ne constitue et ne saurait constituer un obstacle dans le maintien de la paix et la créations d'un climat de sécurité européenne. Le principe de la coexistence pacifique entre Etats ayant des systèmes sociaux et des philosophies politiques différentes s'affirme et s'impose à notre époque en tant que norme de coexistence fondamentale des nations. Et cela non seulement parceque la coexistence représente l'unique alternative d'un conflit thérmonucléaire dévastateur, mais aussi pour le fait que dans notre monde d'interdependences, la collaboration entre Etats, indifféremment de leur système social-politique, constitue une conditions indispensable du progrès et de la civilisation de tous les peuples.

Chaque nation a accumulé une expérience originale, réclamant le respect, l'attention et la réceptivité. Chacune suit sa propre voie de développement historique, laquelle détermine, en dernière instance, sa physionomie et sa personnalité spécifique dans la grande famille des nations. Loin de constituer une source de tension et de conflits entre Etats, cette diversité représente un point de départ sain pour leur rapprochement, le levier de stimulation de la contribution accrue de chaque nation au renforcement de la paix et de la sécurité internationale.

En ce qui la concerne, la Roumanie développe et élargit dans un esprit de suite sa coopération avec tous les pays du continent, indifféremment de leur régime ou philosophie. En tant que pays socialiste, elle considère normal de placer au centre de sa politique l'amitié et la coopération avec les pays dont les idéaux répondent aux siens. Plus de cinquante ans après la Révolution d'Octobre, laquelle a marqué le début d'une ère de transformations fondamentales dans la société contemporaine, le socialisme représente une partie intégrante de notre monde. Matérialisées dans l'existence et dans l'activité d'un nombre de 74 pays socialistes, ses idées exercent aujourd'hui une influence incontestée, de manière à ce que la solution de n'importe quel problème international ne saurait être conçue sans la participation de ces Etats. Dans un monde de transformations se succédant

avec une rapidité sans précédent, tenir compte des faits et reconnaître les réalités avec clarté et sans idées préconçues représente une condition importante de l'évolution positive des rapports internationaux, du maintien et de la consolidation de la paix mondiale.

Le développement des relations de coopération entre Etats, indifféremment de leur système sociale, représente dans la conception de la Roumanie l'une des prémisses essentielles pour la réalisation de la sécurité européenne. Pendant longtemps, les relations entre les pays européens furent ombragées par la méfiance et la suspicion; mais, l'évolution de la vie internationale impose à tous les pays une recrudescence d'activité dans la direction de l'élimination graduelle des appréhensions et de l'instabilité, l'établissement de relations nouvelles entre Etats, fondées sur des considérations et des principes correspondants. Ces relations se fondent sur l'entière reconnaissance et le respect rigoureux des droits de chaque peuple de décider lui-même de son sort, de suivre la voie de développement qu'il considère conforme à sa volonté et à ses intérêts, sur le respect des principes universellement valables de l'égalité en droits, de l'indépendance et de la souveraineté des Etats, de la réciprocité des avantages. La promotion dans un esprit de suite de ces principes représente la condition fondamentale d'une coexistence pacifique des nations et de la collaboration fructueuse, de la consolidation de la paix.

Les relations et les contacts directs entre les facteurs responsables des pays européens revêtent une importance particulière pour une meilleure connaissance réciproque des points de vue et des positions, pour un examen approfondi des problèmes bilatéraux et généraux de la situation internationale, pour la création des conditions requises en vue d'une coopération toujours plus large et plus fructueuse entre les Etats de notre continent.

Selon notre avis, la reconnaissance des réalités, établies après la deuxième guerre mondiale, peut apporter une contribution positive à l'établissement d'un climat de paix et de sécurité sur le continent. Ce faisant, l'on peut créer un

climat dans lequel chaque peuple puisse avoir l'entière certitude de sa sécurité territoriale, se sentir à l'abri de tout danger d'agression.

Il va de soi que la reconnaissance de l'existence des deux Etats allemands - la République Démocratique Allemande et la République Fédérale d'Allemagne - et le développement de relations normales avec les deux pays, en vue d'assurer leur participation à la solution de tous les problèmes européens, s'imposent comme une nécessité pour l'amélioration du climat politique européen et l'extension de la coopération sur le continent.

Des milieux toujours plus larges de l'opinion internationales sont persuadés que la division du monde en blocs militaires opposés est en contradiction avec les tendances du développement normal de la vie internationale, représentant un anachronisme, un obstacle dans la voie de la collaboration entre Etats. Une place important dans la riche liste des propositions visant à l'amélioration du climat politique européen est détenue par l'initiative des pays socialistes concernant la liquidation simultanée dans organisations militaires - le Pacte Atlantique et le Traité de Varsovie, laquelle a bénéficié d'un écho favorable dans l'opinion publique européenne et mondiale.

La création d'un système de sécurité européenne peut être sensiblement stimulée par la liquidation des bases militaires étrangères, le retrait de toutes les troupes stationnées sur les territoires d'autres Etats dans les limites de leurs frontières nationales. L'opinion publique se prononce toujours plus résolument contre toute manifestation à caractère militaire destinées à intimider les peuples, de toute démonstrations de force menant à la tension internationale.

Le développement, le perfectionnement et l'accumulation d'armement nucléaire et d'autres types d'armes modernes comportent de graves dangers pour la paix mondiale et préoccupent au plus haut degré tous les peuples. Il est notoire que le désarmement atomique, la liquidation des stocks d'armes nucléaires

existants, l'interdiction de l'utilisation et de la production de ces armes constituent l'unique voie radicale pour éviter ce danger. L'adoption du Traité de non-prolifération constitue un pas en avant dans cette direction, lequel devrait être continué par de nouvelles mesures concrètes, sur la ligne du désarmement nucléaire, à même d'aboutir à la réduction continue du danger atomique. La création de zones dénucléarisées pourrait jouer un rôle important à cet égard.

Agissant dans un esprit de suite et de manière pratique dans ces directions on peut empêcher l'escalade de la tension et imprimer un cours positif à la création des conditions nécessaires pour la détente, la coopération et la sécurité. La création de ces conditions facilitera un dialogue fructueux sur la réglementation des grands problèmes de la paix et de la sécurité en Europe, dans l'esprit du respect des normes internationales d'équité et de justice, unanimement acceptées, des droits et des intérêts légitimes des parties en cause.

La voie de la création de la sécurité européenne au moyen de la détente, de la consolidation de la confiance et du développement constant des relations et de la collaboration entre les pays européens sur la base du respect du droit de chaque peuple à un développement libre et indépendant, représente un point de vue largement partagé, exprimé tant dans la littérature consacrée aux problèmes de la sécurité européenne que dans les déclarations faites par des hommes d'Etat, par des personnalités marquantes de la vie publique européenne et d'autres régions du monde.

Elle présente l'avantage indiscutable que, par l'établissement d'un climat propice au dialogue et aux solutions, l'on pourrait trouver des réglementations aux grands problèmes pendants, conformément aux intérêts de tous les peuples européens, aux intérêts de la paix et de la sécurité sur le continent.

Certes, le problème allemand constitue l'un des problèmes européens les plus importants et les plus complexes, vu que ses implications se repercutent non seulement sur l'établissement de la paix et des relations internationales en Europe Centrale, mais aussi sur la sécurité européenne dans son ensemble. Dans le même temps, on sait que pas tous les Etats européens adoptent une attitude identique dans le problème allemand; quant à l'intérêt qu'ils accordent à cette question, il n'est pas soumis à la même logique et aux mêmes critères. Certes on pourrait difficilement imaginer un progrès en direction de la réglementation de ce problème si l'on ne partirait point des réalités établies à l'issue de la deuxième guerre mondiale en Europe.

Selon l'avis de la Roumanie, la solution de ce problème majeur pourrait être trouvée par la création - en premier lieu - d'un cadre de coopération à même d'attirer tous les pays du continent et où les deux Etats allemands puissent agir, sur des bases égales, aux côtés des autres puissances européennes, pour l'instauration d'un meilleur climat d'entente permettant la solution des problèmes européens pendants dans leur ensemble, du problème allemand inclusivement. S'agissant d'un problème complexe, il est tout naturel que les solutions envisagées pour la réalisation de la sécurité européenne soient multiples et variées.

Mais l'expérience a démontré que le problème de la sécurité européenne dépend en premier lieu de la situation des relations entre les pays européens et que les concepts ayant trait à la sécurité, lesquels situent au premier plan la réglementation des relations entre les groupements militaires, bien qu'il ne faut pas sousapprécier l'importance de cet élément, ne sauraient offrir une base pour des solutions durables concernant la sécurité des peuples du continent, car un système réel de sécurité ne peut être la création de groupements restreints, fermés à l'Etat; il impose la participation et l'engagement sur la base de l'égalité en droits de tous les pays européens en tant que sujets indépendants. Une sécurité durable ne saurait

être conçue comme un système qui ne respecterait pas les intérêts et ne contiendrait pas les obligations de tous les pays européens; elle ne peut être créée seulement sur une base étroite de l'entente entre les groupements militaires, respectivement de leur coexistence, mais sur la coexistence universelle et la coopération égale en droits des Etats européens indépendants et souverains.

+

+ +

La coopération entre les pays européens, indifféremment de leur système social, est reconnue sur une échelle toujours plus large comme une nécessité, comme un facteur de la plus grande portée en vue de la réalisation d'un climat de paix et de sécurité sur notre continent. La coopération, en général, et la coopération européenne en spécial, sont des concepts dont le rôle et la signification évoluent en permanence, s'imposant toujours davantage en tant que nécessités objectives du monde contemporain.

Lorsque, il y a près de 25 ans, l'on élaborait à San Francisco la Charte des Nations Unies, l'idée de la coopération dans les domaines économique, social, scientifique, culturel et humanitaire bénéficiait d'une attention réduite. Sur les 111 articles de la Charte de l'O.N.U. - seulement 18 étaient consacrés aux problèmes économiques, sociaux, scientifiques et humanitaires. L'accent était mis sur le rôle de l'organisation des Nations Unies dans le domaine de la défense de la paix et sur la tentative de créer un mécanisme de maintien de la sécurité. Incluse dans la Charte, l'idée de coopération a germé et a continué de se développer, les problèmes de la coopération dans les différents domaines détenant aujourd'hui une part notable dans les préoccupations de l'Organisation. Les institutions spécialisées faisant partie de la famille des Nations Unies ont amplifié leur structure, consolidé leur oeuvre et étendu leur

activité. L'Organisation des Nations Unies déploie elle-même une intense activité d'encouragement de la coopération impliquant des domaines de nature technique, économique, sociale, tant sur le plan multilatéral que sur le plan bilatéral.

Développant leur coopération réciproque sur les plans les plus divers, les pays européens participent, dans le même temps, avec une intensité accrue, au processus de coopération internationale, apportant une contribution notable à l'application dans la vie du principe de la coopération inscrit dans la Charte des Nations Unies. Grâce à leur expérience et à leur potentiel économique et culturel-scientifique, ces Etats jouent un rôle important dans la promotion et la diversification des différentes formes de coopération internationale. On sait que les pays européens ont avancé à l'O.N.U. et dans le cadre d'autres organismes internationaux de nombreuses idées et suggestions visant à l'encouragement de la coopération dans différents domaines entre Etats ayant des systèmes sociaux et politiques différents, entre pays industrialisés et d'autres en voie de développement.

La vie témoigne du fait que la forme primordiale de coopération demeure l'entente bilatérale, laquelle offre des possibilités pratiquement inépuisables de développement des rapports entre Etats, servant en égale mesure les intérêts des pays participants à une coopération de ce genre de même qu'à la cause de la détente et de l'entente en Europe. Les relations inter-européennes attestent que cette forme de coopération s'applique avec succès et se trouve en cours de développement continu, étant illustrée par un nombre toujours accru d'accords, conventions, traités, ententes conclus entre les pays du continent européen ayant des systèmes sociaux et politiques différents. Le processus de la détente dans les rapports Est-Ouest a contribué, entre autres, à l'accélération du développement de l'échange réciproque de marchandises, tandis que le volume déjà réalisé du commerce et la collaboration économique toujours plus large exercent

une influence positive sur le climat politique général en Europe.

La collaboration bilatérale entre les pays européens, indifféremment de systèmes sociaux et de l'appartenance aux blocs ne saurait progresser que par le respect de l'entière égalité en droits des partenaires, de la réciprocité des avantages, par la liquidation des barrières de n'importe quelle nature à même d'empêcher l'établissement de rapports normaux entre Etats. Le développement et l'approfondissement plus avant de relations bilatérales fructueuses entre les pays européens et surtout entre pays voisins, revêtent une importance exceptionnelle précisément pour la raison qu'ils constituent des éléments fondamentaux du processus de création d'un climat de compréhension mutuelle lequel pourrait faciliter la réglementation des problèmes majeurs de l'Europe.

Aux côtés des relations bilatérales, s'amplifient continuellement sur le continent européen la coopération régionale et sous-régionale ou celle fondée sur l'identité de systèmes économiques et sociaux.

Sur l'initiative d'un groupement d'Etats l'on a inscrit à l'agenda de l'O.N.U. et des préoccupations internationales la promotion de formes de coopération européenne en tant que pas menant à la détente et à la préparation d'un climat propice à la solution des problèmes internationaux. Les termes de la résolution adoptée à l'unanimité en 1965, l'échange de vues entre les ministres des Affaires Etrangères et les experts des pays co-auteurs, l'accueil favorable réservé par les larges milieux de l'opinion publique mondiale à cette initiative attestent sa valeur et la nécessité de la développer. Plusieurs éléments sont caractéristiques pour cette idée, à savoir que les co-auteurs ne se considèrent pas un groupe fermé et ne désirent nullement conférer à leur activité un caractère d'institution; ils se dirigent vers des actions de nature pratique, concrète, réalisable; ils sont

animés de la conviction que l'on peut enregistrer des progrès dans la direction de la détente, même avant la solution des problèmes majeurs, que tous les pays, grands et petits, peuvent apporter leur contribution à l'approfondissement de la coopération européenne.

Les formes de coopération multilatérale contribuent, également, toujours davantage à la promotion des relations entre les Etats européens, contribuant à la promotion de l'entente et au rapprochement entre les peuples d'Europe. Sur ce plan, l'on peut constater le développement des formes ayant réuni les conditions d'une plus large acceptation par les pays européens, comme par exemple la Commission Economique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Europe, laquelle remplit un rôle positif, démontrant que les organismes régionaux des organisations mondiales peuvent participer d'une manière efficiente à la normalisation et au développement des relations entre les Etats européens. Certes, aussi les autres organisations internationales et les agences spécialisées pourraient accroître leur apport dans cette direction. Prenons seulement l'exemple de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) et celui de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), et nous constatons l'évidence des possibilités destinées à contribuer à l'amélioration des rapports entre les pays européens sur le plan régional et même sous-régional.

Les formes de coopération mentionnées ne sont, certes, pas les seules. Il existe une multitude de formes ainsi qu'une multitude de domaines de la coopération. Il existe autant de chapitres de coopération que de sous-titres dans la science contemporaine. En acceptant la constatation des statisticiens que les dimensions de la science sont doublées de 7 à 15 ans en moyenne, il devient facile d'imaginer les grandioses dimensions de la coopération en perspective.

A notre époque, la coopération européenne en tant que prémisses essentielles de la sécurité n'apparaît plus comme une

option, mais comme une nécessité. Créer des obstacles dans la voie de la coopération, y renoncer, ne pas la développer par tous les moyens possibles - s'identifie à des actions visant à freiner le progrès et à menacer la paix. Généralement, le fait de fonder les rapports entre partenaires sur les normes cardinales du droit et de la légalité, constitue une condition essentielle de la coopération. La sécurité européenne réclame la même chose. Les efforts visant à assurer un cours ascendant aux rapports de coopération ne doivent connaître aucune interruption ou arrêt, ils doivent se poursuivre de façon persévérante et continue, car il n'existe point de moments défavorables à la promotion d'une idée pacifique. En vue du rapprochement de cet objectif il faut manifester de l'attention et de la réceptivité à l'endroit de n'importe quelle proposition, de la part de n'importe quel Etat ou groupe d'Etats, découlant du désir sincère de faire triompher la cause de la sécurité en Europe.

En juillet 1966, réunis à la Conférence de Bucarest, les pays signataires du Traité de Varsovie ont procédé à une ample analyse des problèmes de la sécurité sur le continent européen. La Déclaration signée à cette occasion a suscité un large écho dans l'opinion publique européenne et mondiale. Elle était fondée sur un examen multiforme et objectif des réalités sur le continent, et les idées qu'elle met en lumière et lesquelles répondent aux intérêts de la paix et de la sécurité, ont été réaffirmées à l'occasion du récent Appel des Etats socialistes réunis à la Conférence de Budapest. Cet Appel a été accueilli favorablement dans les plus diverses couches sociales et certains dirigeants responsables des Etats européens ont positivement apprécié l'Appel et exprimé leur entière adhésion aux objectifs formulés au sujet de l'atténuation de la tension et la création d'un climat de confiance et de collaboration pacifique sur le continent. Le fait que les idées exprimées par l'Appel, et en premier lieu

l'idée de l'organisation d'une conférence européenne de sécurité, ont suscité des échos positifs dans les rangs de nombreux milieux politiques et gouvernementaux des pays européens et d'autres continents démontre que n'importe quelles propositions et actions conçues dans l'esprit de la détente européenne réunissent l'adhésion de l'opinion publique, stimulent les forces qui se prononcent en faveur du maintien et de la consolidation de la paix.

"Une conférence des pays européens - soulignait Nicolae Ceausesco, Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie - permettrait un ample débat collectif des problèmes de la sécurité sur le continent, faciliterait la découverte de solutions pour le dépassement des difficultés qui existent dans la voie menant à la détente, pourrait déterminer une évolution positive de l'ambiance internationale en Europe. Pour qu'une conférence de ce genre puisse avoir des chances de succès il s'avère nécessaire de déployer une intense activité politique et diplomatique dans la direction de l'aplanissement de la voie vers l'amélioration du climat sur le continent".

La Décision adoptée par le Conseil d'Etat et le gouvernement de la Roumanie concernant l'approbation de l'Appel de Budapest souligne que notre pays se déclare prêt à examiner avec toute l'attention possible les suggestions faites par d'autres Etats européens en ce qui concerne l'organisation de la Conférence, à discuter tous les aspects liés à la réalisation de cette idée, dans un esprit de coopération et de réceptivité à l'égard de n'importe quelle propositions visant à la réalisation de la sécurité et de la collaboration sur le continent. Ce qui est essentiel, c'est d'adopter une attitude constructive dans cette direction, que les Etats européens viennent les uns à la rencontre des autres pour examiner avec attention et animés du désir de l'entente toutes les initiatives et les points de vue favorables à la paix et à la détente. Dans le même temps il est nécessaire d'initier

des nouvelles actions à même de rallier des forces toujours plus puissantes à l'effort pour le développement multiforme de la coopération entre les Etats européens, sans distinction de système social.

+

+ +

Militant avec fermeté et dans un esprit de suite en vue de la réalisation d'un système efficient de sécurité en Europe - tant par le développement de ses relations avec tous les pays du continent que par sa participation à l'activité des organismes internationaux - la Roumanie apporte sa propre contribution aux efforts fournis pour la réalisation de ce desideratum.

En ce qui le concerne, notre pays est résolu d'œuvrer à l'avenir aussi avec conséquence pour l'instauration sur le continent européen d'un climat de confiance, de relations de bon voisinage et de large coopération entre tous les Etats.

On constate, à présent, l'existence de larges possibilités favorables au déroulement avec succès des actions dirigées vers la réalisation de la sécurité sur le continent européen. Certes, on ne saurait ignorer le fait que dans la voie de la réalisation de cet objectif continuent de se dresser une série d'obstacles qu'il faut dépasser, et il serait illusoire de considérer que la sécurité européenne pourrait être obtenue rien que par des déclarations générales et par l'expression des bonnes intentions. Mais, par les efforts persévérants, conjugués, de tous les pays, par une politique active de développement des contacts entre Etats, par l'exploration persévérante et patiente de toutes les possibilités de réglementation pacifique des problèmes en suspens, la tendance vers la détente sur notre continent peut gagner du terrain, et l'on peut obtenir des progrès réels dans la direction de la réalisation de la sécurité européenne. Le développement de relations de coopération - dans les domaines économique, politique, culturel, technico-scientifique - avec tous les Etats européens, indifféremment de leur système social, représente la prémisse la plus sûre de l'instauration d'un climat de paix et de sécurité en Europe.

**ASSOCIATION DE DROIT INTERNATIONAL
ET
RELATIONS INTERNATIONALES
ROUMANIE**

A L L O C U T I O N

de

Son Excellence Monsieur ION GHEORGHE MAURER,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES
DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE,
PRESIDENT D'HONNEUR
DE L'ASSOCIATION DE DROIT INTERNATIONAL ET
RELATIONS INTERNATIONALES DE LA ROUMANIE

**C
O
L
L
O
Q
U
E
E
U
R
O
P
E
E
N**

**BUCAREST
JUIN — 1969**

Allocution de Son Excellence Monsieur
ION GHEORGHE MAURER, Président du Con-
seil des Ministres de la République
Socialiste de Roumanie, président
d'honneur de l'Association de Droit
International et Relations Internatio-
nales de Roumanie, à l'ouverture du
Colloque de Bucarest sur le problème
de la sécurité européenne (26 juin 1969)

Mesdames,
Messieurs,

Je me fais un réel plaisir de saluer cordialement les participants à ce Colloque organisé sous les auspices de l'Association de Droit International et Relations Internationales de Roumanie. Je profite de cette occasion pour vous assurer de la profonde sympathie que le gouvernement roumain nourrit à l'égard des nobles efforts que vous déployez en vue de contribuer à la découverte de réponses viables aux grands problèmes de la paix et de la coopération des nations de l'Europe.

La sécurité européenne détient aujourd'hui une place de choix parmi les problèmes majeurs qui se posent de nos jours à l'humanité et ceci pour des raisons qui nous semblent essentielles.

L'Europe, berceau de longue date de la civilisation et de la culture humaines, qui a apporté une contribution décisive à l'enrichissement du patrimoine matériel et spirituel de l'humanité, a été en même temps la source et le

./.

théâtre de conflagrations dévastatrices qui ont entraîné dans leur tourbillon des peuples d'autres continents. Après la fin de la deuxième guerre mondiale, il est resté et se sont accumulés en Europe une série de problèmes majeurs aux profondes et multiples implications pour la vie et la tranquillité du continent.

Dans ces conditions, la préoccupation pour la réalisation de la sécurité en Europe reflète l'aspiration des peuples du monde à vivre en paix et en bonne entente, à voir garantis leur existence et leur labeur dédiés au progrès et au mieux-être. C'est ce dont témoignent, de manière pertinente, la préoccupation constante de l'opinion publique pour la solution de ce problème, le fait que des milieux et des personnalités politiques, des hommes de science et de culture, voire même des gouvernements se sont orientés dans cette voie, avançant des idées, des suggestions, des propositions à cette fin. Qu'il me soit permis de mentionner à cet égard le récent Appel de Budapest, qui formule des objectifs importants visant au relâchement de la tension et à la création d'un climat de confiance et de coopération pacifique sur le continent.

Le thème de votre réunion "Le développement de la coopération entre les Etats européens, prémisse d'un climat de paix et de sécurité en Europe" s'applique à mettre en lumière les voies essentielles pour la réalisation de ce desideratum majeur de tous les peuples. En effet, les besoins des peuples sont aujourd'hui trop intimement liés;

les intérêts des Etats vont trop de pair; les objectifs que nous poursuivons sont trop importants et, au bout du compte, tout ce qui est mis en balance est réellement par trop grave pour ne point convenir que la compréhension mutuelle et la solution pacifique des différends s'imposent avec la force de la nécessité. Nous sommes appelés à oeuvrer de concert pour résoudre des problèmes qui, par leurs dimensions et surtout par les effets découlant de la nature de leur solution, n'ont point dans le passé quelque précédent comparable. Mais dans les conditions où la science, avec son pouvoir prestigieux, permet de réaliser de nos jours ce qui autrefois était tenu pour impossible, nous avons de fortes raisons de croire que les grands problèmes à résoudre et dont dépendent la paix et le progrès des peuples peuvent trouver des solutions adéquates.

Pour être efficaces et viables, les réponses aux problèmes importants de l'Europe doivent être cherchées et trouvées exclusivement par des voies et des moyens pacifiques, sur la base des principes et des méthodes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dont le respect et l'application rigoureuse, par tous et envers tous, offrent le gage d'une paix et d'une sécurité durables. Une telle matérialisation de la sécurité européenne doit constituer pour chaque peuple une assurance que jamais, en aucune circonstance, il ne se trouvera placé devant un acte de force ou de menace à l'adresse de sa liberté et de son indépendance, de ses droits et intérêts légitimes.

Les forces de la raison mises au service de la paix peuvent et doivent l'emporter sur l'absurde et l'esprit d'aventure. La coopération internationale s'impose et s'imposera - suite notamment aux impératifs économiques - avec une vigueur que nul ne saurait ignorer. Le progrès et la prospérité des peuples ne peuvent se concevoir sans l'existence d'un circuit intense et continu de valeurs, dans le cadre duquel chaque nation puisse jouir, par ce qu'elle donne et reçoit, des fruits de la coopération internationale.

Le développement de la science, l'essor de la technique, l'emprise qui de ce fait est donnée à l'homme sur la nature, l'analyse des résultats de son activité et des perspectives de celle-ci font que tout repliement sur soi, tout isolement des pays ou des peuples est impossible.

La coexistence pacifique entre Etats à systèmes sociaux différents et à philosophies politiques différentes s'affirme ainsi donc comme une norme fondamentale, non point seulement parce qu'elle représente l'unique alternative à un conflit thermonucléaire dévastateur, mais encore parce que, à notre époque, en ce monde des interdépendances qui est le nôtre, la juxtaposition indifférente et passive des Etats est inconcevable.

La coopération internationale, en tant que l'une des conditions les plus importantes du progrès de chaque nation et prémisses de la solution de maints problèmes d'intérêt général, implique nécessairement des rapports multilatéraux et diversifiés entre des nations libres, indépendantes et souveraines.

Mesdames,
Messieurs,

C'est un fait notoire que la nation est une catégorie historique.

Dans la perspective de l'avenir, un temps viendra, sans doute, où ayant rempli son rôle, la nation disparaîtra. Mais il est certain que ce problème ne se pose pas aujourd'hui; il est certain que la nation, loin d'avoir épuisé ses valences, a un rôle des plus importants à jouer dans la marche ascendante de la société humaine.

Il est impossible de ne pas voir que notre époque est celle de l'affirmation vigoureuse des nations, de la libération et de l'épanouissement du potentiel matériel et spirituel de chaque peuple: la nation reste, et pour longtemps, une force motrice importante du développement social et politique du monde, un instrument de civilisation et de progrès. D'où la nécessité impérieuse d'assurer un cadre de paix et de coopération propice au développement libre, multilatéral de chaque nation.

La liberté nationale est le cadre indispensable de toutes libertés humaines. Sur le plan historique et logique, la liberté de l'homme, être par excellence social, implique la liberté de la collectivité dont il fait partie, et dans le cas des sociétés modernes, de la nation, entité historiquement constituée. C'est pourquoi la liberté sociale et individuelle est inconcevable là où l'indépendance et la souveraineté nationale n'existent pas ou lorsque, d'une manière ou d'une

autre, il leur est porté atteinte.

Certes, la liberté humaine doit être envisagée et comprise comme une notion qui s'enrichit continuellement, par tout ce que la science et la culture mettent à la disposition de l'homme pour lui permettre de se rendre maître des secrets et des ressources de la nature, en vue d'une meilleure organisation de son existence et de son travail, pour le perfectionnement des rapports entre les hommes.

Mesdames,
Messieurs,

Un tel monde de la coexistence pacifique, où la coopération sert les intérêts de chacun et de tous, ne pourra se développer et se consolider sans le respect et l'application rigoureuse dans les relations entre Etats, nonobstant leur régime social et politique, des normes fondamentales du droit et de la légalité internationale. Il s'agit en l'occurrence des grands principes de l'indépendance et de la souveraineté, de l'égalité en droits des peuples et des Etats, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et de l'avantage réciproque, du droit des peuples à décider eux-mêmes de leurs destinées, principes voués à régir absolument tous les rapports qui s'établissent entre peuples et Etats, et ce, non point comme une proclamation verbale mais comme une réalité dans la conduite de chaque Etat.

./.

Ces principes ne peuvent être ignorés dans leur lettre, non plus qu'altérés dans leur esprit.

Pour le peuple roumain, qui a connu tout à la fois le fléau des deux guerres mondiales et les bienfaits de la paix, la réalisation de la sécurité européenne constitue un problème vital, auquel il attache un intérêt fondamental; la solution de ce problème, une solution juste et durable, est à ses yeux une caution qu'il pourra s'adonner à son oeuvre d'édification pacifique, dédiée à son progrès et à sa prospérité. Par son travail pacifique, par son ample participation à l'oeuvre de coopération internationale, le peuple roumain apporte sa contribution au développement de la société humaine.

Telles sont les raisons pour lesquelles la mise en place d'un système de sécurité européenne représente une préoccupation de premier ordre pour la Roumanie.

Dans cet esprit, notre pays, placant au centre de son activité extérieure l'amitié et la collaboration avec tous les Etats socialistes, auxquels il est lié par des idéaux communs, développe constamment des relations de coopération dans les domaines économique, politique, culturel, technique et scientifique avec tous les autres Etats, sans égard à leur régime social et politique. Par l'activité qu'elle déploie au sein d'un grand nombre d'organisations et de réunions internationales, par ses initiatives et ses propositions, la Roumanie entend contribuer au développement de la collaboration entre les Etats, à la promotion des normes de légalité et de justice internationale, à la sauvegarde et à l'effermissement de la paix.

Les débats de votre Colloque ont lieu en un moment où l'écho des problèmes de la sécurité européenne et l'ample dialogue sur ce thème démontrent la nécessité d'aborder cette question d'une manière bien plus concrète.

La sécurité sur le continent européen peut être une tâche difficile à réaliser. De ce fait, il se peut qu'elle réclame une longue et minutieuse préparation. Certes, c'est là un problème complexe et nous sommes pleinement conscients que pour le résoudre, il faudra surmonter une série de difficultés, éliminer certains obstacles qui se dressent devant nous, réaliser une persévérante oeuvre préparatoire, qui peut s'avérer de longue haleine.

Nonobstant, ce qui nous semble essentiel, c'est que les conditions propices se trouvent réunies pour entreprendre, d'ores et déjà, des actions concrètes, en essayant de trouver les points sur lesquels on puisse se mettre d'accord.

En ce sens, la préoccupation pour la sécurité du continent européen n'est pas une tâche lointaine, elle constitue un objectif proche et permanent, pour l'atteinte duquel sont nécessaires des efforts soutenus, concertés, et aussi de l'imagination créatrice, de la part de toutes les parties, de tous les facteurs responsables.

Les personnalités politiques, les hommes de science et les chercheurs du domaine des relations internationales ont à jouer un rôle marquant dans la poursuite de ce but. Vos débats ne feront point qu'expliquer ce qu'il serait possible d'entreprendre, ils seront aussi, dans un certain

sens, une profession de foi, car dans cette union entre l'aspiration et la réalité, à la lumière de la science, il n'est d'efforts susceptibles d'aboutir à de bienfaitantes conséquences que dans la mesure où ils sont issus d'un désir passionné de réussir.

J'exprime l'espoir que les débats qui auront lieu au sein de cet éminent aréopage de personnalités adonnées à l'étude des différents domaines des relations inter-européennes s'avéreront pleinement utiles. Nul doute que ces débats avanceront des suggestions et des idées à même d'apporter une précieuse contribution aux efforts déployés à la recherche de solutions permettant de surmonter les difficultés existantes dans la voie vers la détente et d'assurer une évolution positive du climat européen.

Je vous souhaite plein succès dans l'atteinte du but généreux que vous vous êtes proposé.

**C
O
L
L
O
Q
U
E
E

E
U
R
O
P
E
E
N**

**BUCAREST
JUN—1969**

**ASSOCIATION DE DROIT INTERNATIONAL
ET
RELATIONS INTERNATIONALES
ROUMANIE**

6

THE STRENGTHENING OF CO-OPERATION

BETWEEN EUROPEAN STATES

by

Eberhard Schulz

political atmosphere between East and West. The appeal therefore is an important step forward which should be taken seriously by the governments of all European states. It might be a task of the institutes engaged in scientific research on foreign relations to transform the basic idea of the Budapest appeal into proposals for practicable measures. As soon as concrete measures are outlined the European nations will be able to distinguish between governments ready for fair co-operation and governments having different purposes in mind.

In a way Europe today is in a more propitious situation than at any other time in this century, for the military and political stability is guaranteed by the stalemate of the two Super Powers. While this situation certainly is not an ideal one it provides the opportunity to step by step develop a security system for Europe under the shelter of the still existing deterrence of the two alliances. Such a system should not stand in confrontation to the Super Powers but, on the contrary, it should to some extent co-operate with the United States of America and with the Soviet Union as well. Its main purpose would be to avoid the individual states in Europe from being threatened by force or being exposed to blackmail from the side of the Super Powers or from other countries.

It is the atmosphere of distrust which seems to be the most serious obstacle on the way leading to security in Europe. This is the heritage of an era when some European countries, by superiority of their own or by combining their forces with those of other states in military alliances, were able to pursue their egoistic interests. Having suffered in the past, however, the European nations should now envisage to set out on a new European policy which would not hamper the unfolding of reasonable national interests, but surmount existing distrust by developing practical co-operation. The future relationship between the European states should be based on a system which provides for strict non-interference in internal matters

of the individual states, and which enhances a growing communication between the different nations, preventing at the same time any detrimental effects to individual nations.

While there is no doubt that much is left to be done to remove tensions between the European states a glance back to the year 1949 makes clear that the situation in Europe has been improved in the course of the past 20 years. Further progress might be achieved most easily in the field of economics, because mutual advantages in this field can be defined most clearly. The experience of EEC renders evidence that participation in economic integration provides advantages, whereas non-participants have to bear disadvantages. While the extensive integration envisaged in the EEC is for the time being not suited to the whole of Europe there is certainly a necessity for closer co-operation across the frontiers of the political groupings within Europe.

It is by co-operation that the economic infrastructure in Europe could be developed best. In the long-term planning of the construction of communications multinational coordination would certainly be useful. It would not only improve the communication between the different states but also save funds. This relates to construction, use and maintenance of channels, harbours, railways and bridges as well as of highways. The agreements of the Conference of European Ministers of Transport on the construction of trans-European highways were the first encouraging results of this kind of co-operation. At a later stage common exploitation of natural resources or the increased exchange of skilled labour and experts might be undertaken. To examine questions of this kind a working group within the framework of the ECE might be established.

In the field of culture and politics co-operation meets more difficulties since concern about subversion still prevails in a number of countries, which is likely to diminish only

over a long period of time. To create a climate of political understanding a political structure should gradually be developed that secures all European countries against interference and blackmail by foreign powers. The establishment of such a structure might be arranged by a series of multilateral conventions open to all countries. Conventions of this kind could include the renunciation of the use of force, arbitration in case of conflicts which can not be settled bilaterally, fair treatment of foreigners, and so on. In the long-run agreements on the abolition of visas or on the legal status of multinational industrial enterprises might be added. The closer the network of such conventions on the rules of the game in the relations of the participating countries, the better the political atmosphere in Europe will be. The authority of such conventions might be increased by commonly agreed upon arbiters or by courts of justice.

Our distinguished Rumanian hosts have taken the initiative to invite us to this colloquy. It is now up to the participants to make progress on this line. The institutes represented at this colloquy could play a valuable part in the preparation of proposals for the improvement of co-operation and security in Europe. For practical reasons it seems to be appropriate to form various committees of experts from the different institutes which might work out proposals in their specific range of activities. Such committees should be established to analyze the possibilities of economic co-operation, of the exchange of modern technology, of common ventures in the field of infrastructure, of arrangements in security matters etc. The working papers of these committees should be discussed in a second conference of this kind which could submit the results to all governments in Europe.

7

**ASSOCIATION DE DROIT INTERNATIONAL
ET
RELATIONS INTERNATIONALES
ROUMANIE**

**C
O
L
L
O
Q
U
E

E
U
R
O
P
E
E
N**

THE POLICY OF DÉTENTE AND COOPERATION
FROM AN AUSTRIAN POINT OF VIEW

BY WOLFGANG STRASSER

**BUCAREST
JUN—1969**

THE POLICY OF DETENTE AND COOPERATION FROM
AN AUSTRIAN POINT OF VIEW

BY WOLFGANG STRASSER, VIENNA

The scope of the policy of détente and cooperation

The present short paper is designed to explain the position and role of Austria in a pattern of policies that today dominates the European scene and most international relations in the world at large. The policies of détente and cooperation are a reality. However, this does not mean that a satisfactory amount of cooperation and détente has already been achieved.

Present day East-West relations can only be understood in their historical context. They have gradually developed out of the situation of the cold war. A special policy of détente and co-operation is only necessary to overcome the unnatural barriers and obstacles that were built up during that period, and this is the reason why the concept of the policy of détente and co-operation presupposes, by its very definition, the subsistence of the fundamentally bipolar structure of the world, although the political scene has greatly changed since the days of the rigid division of the world into only two compact camps. It is clear, therefore, that the concept can only work in a situation where the elements of this former division into two halves are still present. This is true for the relations between the two super powers. It is also true for the mutual relations between the Eastern and Western halves of Europe, while it does not match perfectly well the situation in Asia and Africa. The scope of the policy of détente and co-operation is therefore limited, although it seems that the big powers claim its universality. While it is true that the change in East-West relations has been influenced by developments in other parts of the world, its territorial focal point lies in Europe.

Cooperation and détente as a European problem

The European scene is still dominated by the presence of the two super powers which means that the most important of the several levels of contacts on which the efforts für cooperation and détente may take place are the relations between Washington and Moscow. Detente on this level is symbolized by the hot wire. It even seems that this is the only level where some sort of political cooperation can be found between the two blocs, whereas all the cooperation between the smaller European powers is restricted to the technical fields. It is very important in this context that the position of the super powers is so dominant on the European scene that East-West relations cannot be shaped independently of them by the small and medium-sized European nations even in these fields. This is beyond any doubt the case in Eastern Europe but it holds also largely true for the West.

The idea that Europe should be an independent third force which is very wide-spread in Western European countries and which has in particular found its expression in the politics of France can only be regarded as a long term goal. The reality of European Integration as a political movement can at its best be characterized by the term Atlantic Partnership. At the same time it cannot be neglected that the economic and technological integration in Western Europe has become a powerful force, which enables the Western European countries to maintain a certain independant position in their relations with Eastern Europe. Anyhow, the fact remains that the improvement of the relations between the Western and Eastern European countries has coincided with the improvement of U.S. - Soviet relations. It is very difficult to decide whether the latter has been the condition für the move of Western Europe towards cooperation and détente or whether these were two parallel developments.

Détente and Cooperation

It seems that the promotion of cooperation in the technical fields which is prevalent is not considered an end in itself by neither the Western nor Eastern European countries.

Rather there exists the basic idea that the concept of cooperation is fundamentally linked with détente. Nobody believes today in the old convergency theory but the submission is that cooperation of any sort must bring about a general improvement of the political climate. This will in turn make the solution of political problems more easy. Of course, this is a splendid idea in theory but if you put it into more practical terms it will prove that cooperation and solution of political problems fall into separate categories: The obstacles which must be overcome for the achievement of closer cooperation in the technical fields arise from the different economic and social systems on either side of the line, while the obstacles which must be overcome to achieve the solution of the political questions stem from power politics.

I can well imagine the situation of very close economic cooperation between all Western and Eastern European countries without bringing us any step further towards the solution of say the German question.

The realizing of this divergency is at the root of the drive for special devices for mastering the European security problems. Any organ which will be concerned with these questions will of course see itself confronted with a very big task and the experience gained by the existing machinery for disarmament, the problems of which are very closely related to security questions, are not very encouraging.

The role of the non-aligned and neutral countries in the process of détente and cooperation

As has already been stated the structure of East-West relations are primarily determined by the mutual relationship between the big oponents. The neutral and non-aligned countries find themselves confronted with this structure as a given reality. They cannot exert much influence on the basic framework of these relations, the more so if it is taken into account that they belong either to the communist (Yugoslavia) or to the capitalist (Finland, Sweden, Austria) camp in terms of political and social systems. However, what they can do is to serve as cat-lists.

Still it must be borne in mind that their problems in developing the relations with the countries of the other camp in respect of economic and technical co-operation are much the same as those encountered by the bloc countries. However, as they cannot rely on a bloc they must make a policy of their own. This is also true for the political field, but here it is more justified to say that they are on the border line between the blocs.

The position and role of Austria

As far as Austria is concerned the general remarks which have been developed above are applicable. In addition, however, Austria finds herself in a very special position on the ground of three different reasons, namely her

- geopolitical situation
- traditional ties with the countries of the Danube region
- neutrality.

These reasons have impelled Austria to be especially active in her ostpolitik. The terms of the Austrian State Treaty of 1955, neutrality, membership in the United Nations and the Council of Europe as well as active participation in other international organizations have provided the guiding principles of her relations with all States, east and west alike, but of course the normalization of the relations with the Soviet Union, which had been the main partner of the State Treaty, was one of the principle items of this policy. It can be said that this normalization has been achieved by the fulfilment of the economic obligations imposed by the treaty and, in general, by upholding a wise political line in the relations with the countries of the West, and in respect of the European integration movement. In these questions and in her active participation in international organizations Austria has been guided by the principle of absolute objectivity. In respect of her relationship towards her neighbouring countries, which has been fraught with some special problems, Austria has lived up to the principle

of good neighbourhood. Thus it is obvious that Austria also supported the idea of détente at a very early stage. Austria has never regarded her neutrality as an ideological neutrality and has, in her policy of détente, never tried to interfere with the ideologies of other countries.

Likewise, co-operation in the technical fields is undertaken on the basis of the acceptance of the fact that different economic systems are existing. Although the difference between the systems gives rise to a number of problems, these need not necessarily appear in all technical contacts; this has shown especially in the case of the Danube Commission where Austria is the only country belonging to the Western system. Experiences of this type have led the Austrian Federal Chancellor to propose the participation of Eastern European countries in some of the technical work being done in the Council of Europe.

But it seems that this kind of multilateral co-operation in asymmetrical machinery is strictly limited to the more technical subjects. Multilateral machinery of symmetrical structure is also needed and this has been felt by Austria when she proposed and arranged the UNESCO conference of European Ministers of Education. Symmetrical problems are, of course, indispensable in the solution of all political questions. For this reason Austria has always supported the participation of the U.S. as well as of the Soviet Union in a future conference of European Security, which she supports, in principle, stressing, however, that a very thorough and careful preparation is a precondition for its success.

8

**ASSOCIATION DE DROIT INTERNATIONAL
ET
RELATIONS INTERNATIONALES
ROUMANIE**

CO-OPERATION OF SCIENTISTS IN A NUMBER
OF SOCIALIST COUNTRIES FOR STUDYING
PROBLEMS OF SECURITY IN EUROPE

by

dr. I. I. ORLIK

COLLOQUE EUROPEEN

**BUCAREST
JUN - 1969**

Co-operation of scientists in a number of socialist countries for studying problems of security in Europe

Shorthand record of the intervention of I.I.Orlik
(Soviet Union)

Dear Colleagues

In the extremely interesting speech of Ion Gheorghe Maurer, Chairman of the Council of Ministers of the Socialist Republic of Romania there has been resumed very well the role of science in international relations, in ensuring peace, co-operation and security in Europe. Indeed, the science of international relations has recently surpassed the framework of academical analysis and has become a decisive factor of influence over the policy of foreign relations.

In the present complex international situation to make important decisions needs profound preliminary investigation. But it is hard to imagine a profound scientific analysis of one or another international problem without a permanent communication among scientists in the field of international relations in various countries. This is so because only through creative discussion there can be multilaterally explained the main points of view referring to the problem we are debating. The problem, of course, does not consist only in the reunion of scientists from various countries and in the elaboration of some formulae within a certain domain such as, for example, that of European security. Nicolae Titulescu, the famous Romanian diplomat whose merits are also appreciated in our country, says that security is not reduced to finding formulae; it represents a reality consisting in union against the scourge which war represents for us all. And it seems to me that the scientists in some European countries understand the necessity of uniting their

efforts with a view to attaining these important objects. During the discussions that took place today here, much was said about economic and cultural relations. These are, of course, important elements in creating conditions for ensuring peace in Europe. But it must be shown that these are not the most important aspects for the settlement of the important problem we are debating here. We, the Soviet scientists, declare for the development of most various forms of co-operation, either bilateral or multilateral, but which should lead to the achievement of the common objective. I would like to refer to the fruitful experience of co-operation among scientists in some of the East-European countries who closely link the scientific research of European security problems with the political tasks of maintaining peace on our continent. I have in mind the activity of the Permanent Commission for the study of European security problems which reunites scientists from Poland, Czechoslovakia, the German Democratic Republic, Hungary and the Soviet Union. In the conferences organized by that Commission there have also actively participated in recent years scientists from Bulgaria, Romania and Yugoslavia. I would like to draw the attention of the participants in our round-table conference to certain problems that were debated by scientists from the socialist countries participating in that Commission. Even a concise characterization of those problems will offer the possibility of seeing the main directions in studying European problems and of appreciating the contributions of the participants in those conferences to the settlement of either some concrete, practical problems or of foreign policy problems.

I think that in future this will help us to find out the really, principal directions in the study of European relations and it will help us to leave on a secondary plane some less important questions.

Two main directions characterize the studies of Soviet researchers and of many scientists in East-European countries.

The first direction is that of elaborating certain constructive programmes of European security, its theoretical and practical aspects.

The second direction is the studying of the concepts of European security which are elaborated in other countries, especially in Western Europe and the United States. We, the scientists in the socialist countries, are sometimes presented in the West as dogmatic and who allegedly do not see anything new. But if our apponents attentively analysed our work along the line of European security, they could convince themselves that it is the scientists in the socialist countries who endeavour at the most to take into account the changes that have taken place in the world. We attentively follow the debates of the conferences taking place in the Est about such themes as, for instance, those concerning problems of Western Europe. We know some documents such as, for example, that published in January this year under the title "Towards Pacification of Europe". We also know the works of Mr. Campbell who is present here.

But I and many of my colleagues are amazed at the absence from those works of a profound analysis of Soviet authors' conceptions, of the conceptions of authors in the socialist countries. At the same time the scientists in socialist countries, as I have already shown, attentively study and endeavour to understand the views of Western scientists in the problem of European security. Half a year ago, in Warsaw, there took place an interesting international scientific conference organized by the Polish Institute for International Relations. That conference was devoted particularly to the examination of present Western conceptions regarding European security. Some of the scientists who attend this seminar also participated in the Warsaw conference and they certainly remember

the serious way in which there were examined conceptions of American, English, French, West-German authors concerning European security problems. Last year, in Moscow, there also took place a conference that examined the European security problem in connection with relations among states belonging to the two social-political systems. Which problems are in the centre of attention of the scientists in socialist countries in connection with the study of European security problem? First of all there is the problem of the ratio of political forces in the main Western countries, of Western governments' attitudes towards European security programmes formulated in Bucharest, Karlovy-Vary and Budapest.

The second problem is that of the European policy of the United States as well as the new Eastern policy of the Federal Republic of Germany.

The second problem is that of the European policy of the United States as well as the new Eastern policy of the Federal Republic of Germany.

The third group of problems refers to European integration and the prospects of economic co-operation in Europe and also to the problem of the correlation between European security and the activity of N.A.T.O.

I would like to express, in the form of theses, some considerations in connection with the study of these three categories of problems.

Undoubtedly, in recent years, the increasing role of the European continent in world policy and economy, in the whole system of international relation has been shouring itself. At the same time there has appeared a closer and closer connection between European security and the ratio of forces between the two systems on the world arena.

This thing is attested by the appearance of new aspects in relations among the countries of East-Europe and those of Western Europe, by the development of political, economic, technical-scientific as well as cultural co-operation

among European states with different social systems. Making an analysis of concrete situations, the scientists who collaborate in the Permanent Commission attentively study the evolution of political, military and ideological doctrines of Western powers, their new political ideal which correspond to some new international conditions.

Analyzing the totality of these factors, both positive and negative, we, unfortunately, are obliged to find that the new doctrines, as a rule, pursue the same purpose, often against the ensuring of European security. This also refers to the complex and controversial phenomenon of recent international life known under the name of "bridge-building policy". Some partisans of the "bridge-building policy" introduce in the concept of "European co-operation" or "European unity" antisocialist, antidemocrat, content, striving to weaken long co-operation relations established among East-European countries.

Starting from the analysis of new phenomena in Europe, the scientists in socialist countries are coming to the conclusion of the real necessity of creating collective security in Europe. First of all, the achievement of European security requires the taking into account of historical realities which appeared after the second World War and of the following events. I am referring, first and foremost, to the existence of two German states: the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany. I also agree with the Romanian representative who, last year, in his speech, at the Moscow Conference of the Permanent Commission, said that "the recognition of the reality of the existence of the two sovereign German states and of the borders established after the second world war represents not only a national requirement of politics but also a premise for creating real security in Europe".

On of the conditions for achieving security in Europe is the extension of economic relations among European countries. Particular importance is attached to this problem

both by Soviet scientists and by scientists in many West-European countries. Although there exist many difficulties, the establishment, between the two sides of Europe, of mutually advantageous commercial relations, which should not be linked with political circumstances, becomes one of the important directions of the development of inter-European relations.

Nevertheless, the development of economic relations represents a necessary condition but, at the same time, it is far from being sufficient for the settlement of the European security problem.

The maximum effective result of economic relations cannot be obtained without the settlement of political problems in Europe, the same as the successful settlement of political problems cannot be achieved without the development of economic relations.

These are two processes that condition each other.

The fact is regrettable that the development of unilateral economic relations in Europe is still hampered by the discriminating policy of the Common Market. In the Moscow Conference to which I referred, was shown, with full justification by the Yugoslav and Romanian communists that the situation which is created following the discriminating measures from the part of the Common Market should be carefully studied in order that corresponding steps could be taken, capable to counteract the negative consequences upon our economic relations.

I have held your attention only with some aspects that are studied by scientists from socialist countries within the Permanent Commission for the study of European security problems.

Scientists can be of real help to the political activity. That is why they are required to and they should see the whole diversity and complexity of contemporary world,

they should justly appreciate new tendencies in the development of contemporary international relations.

The experience of co-operation of scientists in socialist countries confirms the fruitfulness of creative joint examination of the complex problem of vital interest which is European security.

**COLLOQUE
EUROPÉEN**

**BUCAREST
JUIN—1969**

**ASSOCIATION DE DROIT INTERNATIONAL
ET
RELATIONS INTERNATIONALES
ROUMANIE**

LE RÔLE DE LA SCIENCE DANS LA PROMOTION
DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EUROPÉENNES

par N.FOTINO

LE ROLE DE LA SCIENCE DANS LA PROMOTION DE LA
PAIX ET DE LA SECURITE EUROPEENNES

par N.FOTINO

L'historien n'a pas plus de deux siècles à analyser pour aboutir à une image cohérente de ce qu'on appelle de nos jours "Le problème européen". Pour les contemporains de Kant ce problème n'existait pas. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle l'Europe se confondait dans tous les esprits éclairés avec l'humanité même. Une évolution historique dont nous connaissons très bien les raisons donnait encore à notre continent la place incontestée de dirigeant spirituel et politique de notre planète.

Il est aussi certain que par les vertus et parfois les défauts des européens les autres civilisations du monde ont adopté l'inventaire des idées et le programme de l'avenir qui fait désormais de cette variété d'expression créatrice de l'homme une civilisation universelle. Pour tout ce qui représente idéal contemporain, en politique, économie, culture, l'Europe reste sinon responsable, au moins source à laquelle on ne cesse jamais de puiser. Depuis Platon et jusqu'à Karl Marx, les idées européennes ordonnent les pensées et les actions des peuples qui eurent néanmoins leurs prophètes en Menou, Confucius ou Quetzalcoatl.

Pourquoi, alors, un problème européen et en quoi un problème pareil doit hanter les esprits contemporains? L'époque où ce

problème ne se passait pas peut nous aider par sa forte conscience à mieux comprendre nos difficultés présentes.

L'on constate, en effet, que l'Europe a été unie sinon dans ses actions au moins dans sa conscience, quand l'idée de cette unité a dominé, pour une raison ou pour une autre les esprits déterminants de ce continent. L'ouvrage de Monsieur Jacques Duroselle - L'idée de l'Europe dans l'histoire - nous a dressé récemment l'évolution de cette attitude. Il est allé jusqu'à dire que "L'Europe est une construction de l'esprit humain". Mais nous ne croyons pas dans les pures constructions de l'esprit et, si l'éminent historien français a dû procéder dans ses recherches de cette constatation c'est autant de gagner pour celui qui voudrait en connaître les ~~prémises~~ d'un ordre autrement plus fondées de point de vue rationnel.

L'on ne saurait pas exposer ici les raisons pour lesquelles l'on retrouve l'Europe à la source de toute, ou presque toute construction contemporaine de l'esprit. L'on devrait dans ce cas, parler de l'impact que la pensée présocratique, platonicienne, aristotélicienne, hellénistique, romaine, médiévale eût sur toutes les formes mentales connues de nos jours. L'on devrait décrire les voies assez entortillées, parfois dramatiques, que cette pensée européenne a empruntées pour se transformer en pensée universellement acceptée par toutes les nations du monde. Mais le processus est depuis longtemps étudié - il suffit de citer à ce propos le nom d'Arnold Toynbee - et l'on ne saurait

pas se référer à une formule plus nette que celle de Denis de Ràngemont: "L'Europe a exercé dès sa naissance une fonction non seulement universelle, mais universalisante".

Sous ce rapport, l'unité européenne s'impose d'abord comme une unité d'esprit. Unité d'esprit produite par des circonstances historiques, géographiques, économiques favorables, celle d'une Méditerranée redevable à des conditions heureuses qui attirèrent toujours à l'abri de ses côtes, à la fertilité de ses plaines et vallées, à l'avantage de ses mers et golfs des peuples intelligents et constructifs, depuis les Phéniciens jusqu'aux Romains et aux Francs.

Il n'est pas question maintenant de défendre cette mission universalisante de l'Europe mais, aux termes mêmes de notre colloque, de voir comment, en défendant son unité, l'Europe peut rester un facteur de paix et de sécurité internationale. L'on revient ainsi au problème fondamental de notre débat. L'approche, d'après nous, est du domaine de la science, de la culture, de la connaissance, du côté, en un mot, de la réalité qui a fait depuis toujours la force de notre continent et qui fut celle de l'intelligence. Sur le plan des ressources humaines, économiques, ou autres, l'Europe peut se trouver et se trouve souvent, au-dessous des autres continents. Une évidente loi biologique veut que le sein nourricier de la mère soit atrophié quand le sein généreux de la fille reste encore stérile. N'empêche que le principe germinateur reste toujours aussi fertile.

Retournons-nous, donc, à ce qui fut, depuis le Miracle grec, jusqu'aux Idées des Lumières, le fort de

L'Europe: la force de l'Esprit. Nous croyons fermement au rôle déterminant de la coopération européenne dans la paix et la sécurité mondiale. La réaliser c'est un problème d'abord scientifique. Rien de ce qui se fait de valable dans ce monde ne peut se passer à présent de l'appui de la science et d'autant moins la coopération européenne.

Nous sommes arrivés, ainsi, au modèle classique, de toute base scientifique exigée par une entreprise efficace: documentation, recherche, création théorique, diffusion des idées et des résultats. Il revient au politique la mise en oeuvre tellement chargée de responsabilité.

L'importance du problème européen dans le contexte mondial explique la littérature immense publiée jusqu'à présent sur ce thème. Pour en tirer tout le profit il nous en faut une bibliographie critique, retrospective mais aussi à jour, qu'une institution attachée à ces recherches doit s'assumer.

Etayés sur cette abondante documentation - tableau d'idées et de théories parfois efficaces, mais aussi inventaire des actions déjà entreprises, concrétisées dans des nombreux accords, traités, pactes internationaux - l'on doit procéder aux dialogues sincères, capables d'ouvrir les perspectives nouvelles vers lesquelles sont toujours dirigés nos regards angoissés.

La structure la plus efficace pour des dialogues pareils reste toujours celle scientifique. Des colloques comme celui-ci nous renforcent dans nos convictions. Les hommes de science seront heureux de confronter leurs vues dans des rencontres à n'importe quel titre, depuis le congrès jusqu'à la table ronde ou à la rencontre autrement plus efficace des spécialistes. Ils en tireront profit des conclusions tirées par les responsables mêmes des différents secteurs de la politique de l'économie ou de la culture européenne.

La vision d'une Europe sans guerres, Europa pacifica doit être préparée par un programme varié mais, en même temps, lourd de responsabilités. Toute l'éducation des générations futures en dépend. La Roumanie a fait le premier pas il y a quelques années, à l'ONU en proposant la résolution adoptée à l'unanimité, sur l'Education, déclaration visant à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de la paix, du respect réciproque et de compréhension entre les peuples adoptée le 7 décembre 1965 en tant que résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU.

Mais la mise en oeuvre d'un projet pareil exige des initiatives où la science et l'action politique sont également sollicitées.

Nous pensons d'abord à un ouvrage de synthèse sur le passé, le présent et l'avenir européen. Un ouvrage à même de nous donner par un travail collectif, auquel toutes les écoles historiques de l'Europe seront associées, la mesure des responsabilités que nous impose le passé, une claire vision du présent, une sage formule pour l'avenir.

Un dialogue comme celui que nous avons entamé ici, ne saurait pas se terminer le 28 juin. Il restera un dialogue ouvert vers l'avenir et nous croyons qu'une tribune aussi libre et fertile doit être réservée pour l'affirmation des opinions, des pensées, des projets que nous allons couvrir par la suite.

Je pense donc à une Revue de la sécurité européenne, organe de tous ceux qui vont déployer des efforts sincères pour la paix et l'unité de notre continent.

Il faut le dire, une fois pour toute que, parler et penser à la sécurité européenne c'est parler et penser à la sécurité du Monde. L'Europe du XX-e siècle, l'Europe meurtrie par deux guerres mondiales, l'Europe habituée à considérer et à admirer les efforts des autres continents en train de donner des contributions péremptoires à la civilisation mondiale, a oublié l'orgueil à juste titre condamné de l'Europe hautaine du siècle passé.

C'est en simple membre de la communauté mondiale que nous pensons que nous essayons de résoudre nos problèmes. L'Europe a appris la conscience qu'elle n'est qu'une partie d'un monde dont les énergies et les initiatives créatrices sont ouverts à tous les continents, à toutes les civilisations.